Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 045-214502858-20251215-DELIB2025670-DE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : 2025-670 Convention de partenariat entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et le Service de Gestion Comptable d'Orléans Métropole.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE de ST JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE
M. DIARRA	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, Mme NOGUES, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 045-214502858-20251215-DELIB2025670-DE

2025-670 Convention de partenariat entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et le Service de Gestion Comptable d'Orléans Métropole.

Dans un contexte de modernisation de la gestion budgétaire et comptable, la commune de Saint Jean de la Ruelle, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) du Centre-Val de Loire et du Loiret, et le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Orléans Métropole ont souhaité renforcer leur coopération à travers la conclusion d'une convention de partenariat.

Cette convention a pour objet d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes communales et de garantir une meilleure qualité de service aux usagers. Elle vise à optimiser la chaîne du recouvrement, depuis l'émission du titre jusqu'à son encaissement effectif ou son traitement contentieux, tout en fluidifiant la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Le partenariat repose sur quatre axes d'amélioration :

- **Le renforcement du partage d'informations** entre la commune et le comptable public, notamment par le développement d'outils numériques tels que les flux PES Retour, l'API R2P ou la plateforme collaborative RESANA ;

- **La diversification des moyens de paiement**, avec la promotion du paiement en ligne (PayFip), du paiement de proximité via les buralistes agréés, l'acceptation du e-cesu, la dématérialisation des avis des sommes à payer et le développement des TPE dans les régies ;

- **L'amélioration du recouvrement**, à travers la formalisation d'une autorisation générale de poursuites confiée au comptable et la définition concertée des seuils de recours aux procédures contentieuses ;

- **La fluidification des procédures d'admission en non-valeur**, avec un suivi annuel des créances irrécouvrables et la mise en place d'un dispositif de provisions pour créances douteuses.

Conclue pour une durée de quatre ans, cette convention marque une nouvelle étape dans la collaboration entre la commune et le SGC. Elle permettra d'assurer un meilleur suivi des recettes, de fiabiliser les données comptables et d'offrir aux usagers un service de paiement plus moderne, plus simple et plus sécurisé.

Un bilan annuel conjoint sera réalisé afin d'évaluer les résultats obtenus et d'ajuster les actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 1er décembre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 8 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions de la convention de partenariat entre la commune, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) du Centre-Val-de-Loire et du Loiret et le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Orléans-Métropole.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document correspondant.

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 045-214502858-20251215-DELIB2025670-DE

Fabien RIVIERE DA SILVA, **Maire de Saint Jean de la Ruelle**	**Véronique DESNOUES** **Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX
TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr